

GV/ MD/ N° 2020 - 01

Affaire suivie par : Lieutenant Daniel MARMET

N° de poste : 03 84 97 50 20

Note de service

Objet : Réparations des tuyaux d'incendie

A compter du 1 février 2020 le service logistique du Groupement Technique prend en charge la réparation des tuyaux d'incendie du corps départemental mais également ceux des corps communaux.

A) Procédure d'échange

- Pour les CI (sauf secteur de Vesoul) : Les tuyaux détériorés sont rapportés et échangés dans votre CIP de rattachement.

- Pour les CI du secteur de Vesoul et les 5 CIP: Les tuyaux détériorés sont rapportés et échangés directement au groupement technique.

- Pour les CPI : Les tuyaux détériorés sont rapportés et laissés au groupement technique, il n'y aura pas d'échange. Lorsque les réparations sont effectuées, le service logistique se charge de prévenir le chef du CPI.

B) Réserve de tuyaux dans chaque CIS

- Pour les CI et les 5 CIP :

6 tuyaux de Ø 45 X 20 m - 6 tuyaux Ø 70 x 20 m - 4 tuyaux Ø 70 x 40 m

- Pour les CIP Gray - Lure - Luxeuil (réserve des secteurs en plus de leur dotation initiale) :

10 tuyaux de Ø 45 X 20 m - 10 tuyaux Ø 70 x 20 m - 4 tuyaux Ø 70 x 40 m

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement

Les échanges s'effectuent à diamètres et longueurs identiques.

Je vous demande que les fuites soient impérativement signalées au moyen de rubalise ou autre dispositif.

Je vous informe que les tuyaux sont échangés dans les CIP cités et au groupement technique sous condition d'être dans un parfait état de propreté.

Les chefs des 3 CIP et les personnels du « service logistique » auront toute la latitude d'effectuer ou d'ajourner l'échange.

Le chef du groupement technique



Commandant Gaëtan VION

Destinataires : Chefs CIP
Chefs CI
Chefs CPI
Chef du GUT
Service logistique